

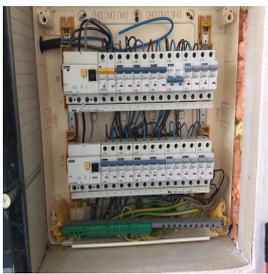
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

### S P E C I M E N

REF: 7312025/99735/D01:1

**DATE DU CONTRÔLE** 02/04/2025 (10:25 - 11:10)  
**ADRESSE DU CONTRÔLE** Rue Léon Polart 61 - 7070 Mignault

**AGENT VISITEUR** Antoine Souply-Pierard  
**TYPE DE CONTRÔLE** Visite de contrôle (6.5.)



#### › DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation	Rue Léon Polart 61 - 7070 Mignault
Type de locaux	Unité d'habitation (maison)
Objet du contrôle	Demande de permis de branchement
Contrôle demandé par l'agence immobilière	
Responsable des travaux	
Dérogations applicables/applications	Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)

#### › DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	GRES ASSETS
Code EAN	non communiqué
Numéro du compteur	61018904
Index jour/nuit	016946,8/017211,45
Type de coupure générale	Teco
Câble conducteur - tableau	EXVB 4 x 10 mm <sup>2</sup>
Tension nominale de service	3x230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	30A

#### › CONTRÔLE

<b>Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position</b>	Pas OK	<b>Nombre de tableaux</b>	1	<b>Nombre de circuits</b>	14
--	--------	---------------------------	---	---------------------------	----

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent	Avant le 1/10/1981	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test OK
Type d'électrode de terre	Piquets	Dispositif différentiel supplémentaire	ID - 40A - 30mA - type A - test OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	18,40	Fixation/Etat/Détérioration matériel	Pas OK
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	OK	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	Pas OK
Test de continuité	Pas concluant	Protection contre les contacts directs	Pas OK
Contrôle boucle de défaut	Concluant	Résistance générale d'isolement (MΩ)	13,73
Protection contre les contacts indirects	Pas OK	Adéquation DPCDR - prise de terre	OK
		Adéquation protections surintensités - sections	OK

Le ou les socles de prise en défaut sont localisés dans le four et prises chaudière

### CONCLUSION : NON CONFORME

A la date du 02/04/2025, l'installation électrique de Rue Léon Polart 61 - 7070 Mignault n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.  
Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.  
Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.  
Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 02/04/2026.

Signature de l'agent

## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

REF: 73/2025/99735/D01:1

### LISTE DES INFRACTIONS

- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée. - 6.4.6.4.;6.5.7.2.
- Un ou des socles de prises de courant ne comportent pas une sécurité enfant. - 4.2.2.3.
- Les schémas unifilaires et plans de position ne correspondent pas à la réalité. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- Le conducteur de protection n'emprunte pas le même chemin que les conducteurs actifs de l'installation et/ou n'est pas isolé de la même façon que les autres conducteurs. - 5.4.3.6.
- L'utilisation de douilles pour alimenter un point d'éclairage dans l'attente de l'appareil d'éclairage définitif n'est autorisée - 4.2.4.3.a
- Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit. - 5.2.9.
- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement. - 1.4.

### REMARQUES

- Les plans et schémas seront à adapter en fonction des travaux de mise en conformité qui seront réalisés.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.
- L'habitation étant meublée, il se peut que tout n'a pu être vérifié. Un top de douche est présent dans la buanderie mais aucun mitigeur n'est placé. Espace servant de stockage. Si la fonction vient à changer, des mesures complémentaires sont à prendre

### Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :

- d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
- de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
- de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
- de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
- d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
- de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
- de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
- si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la surveillance des installations électriques domestiques.

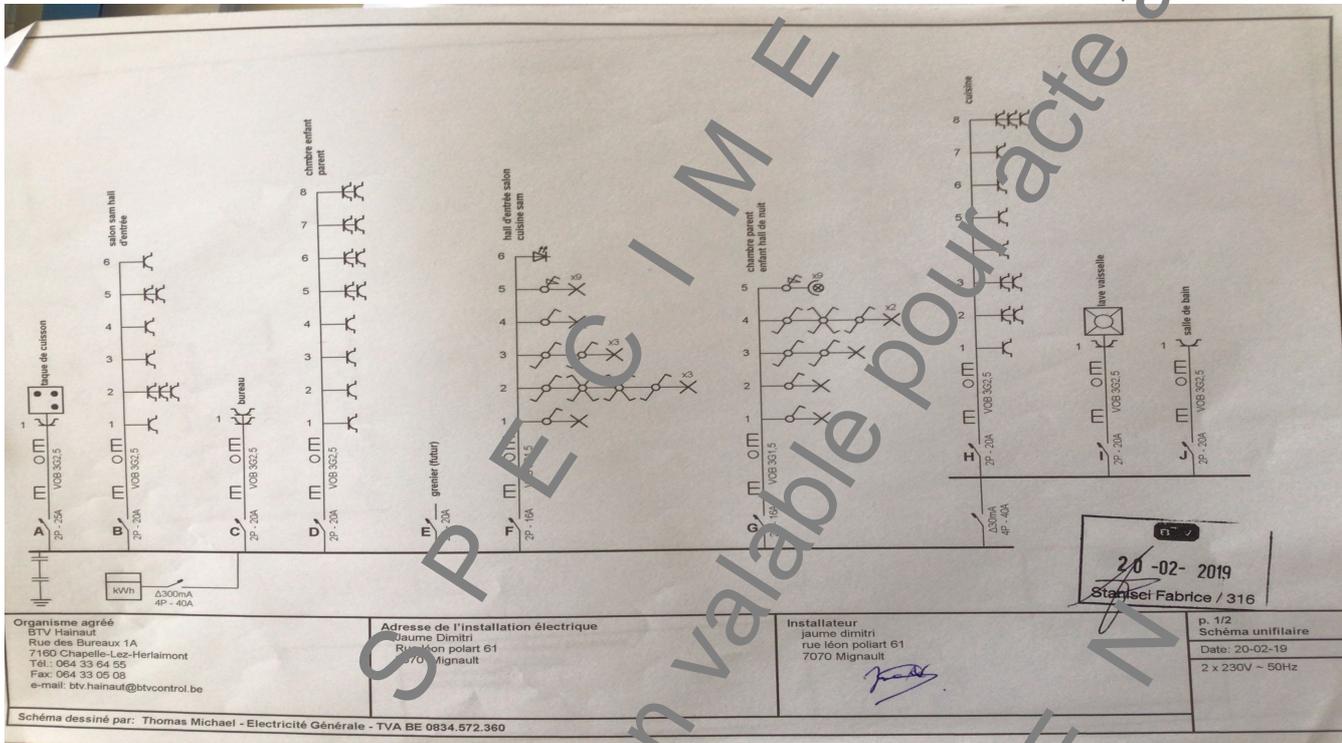
# Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

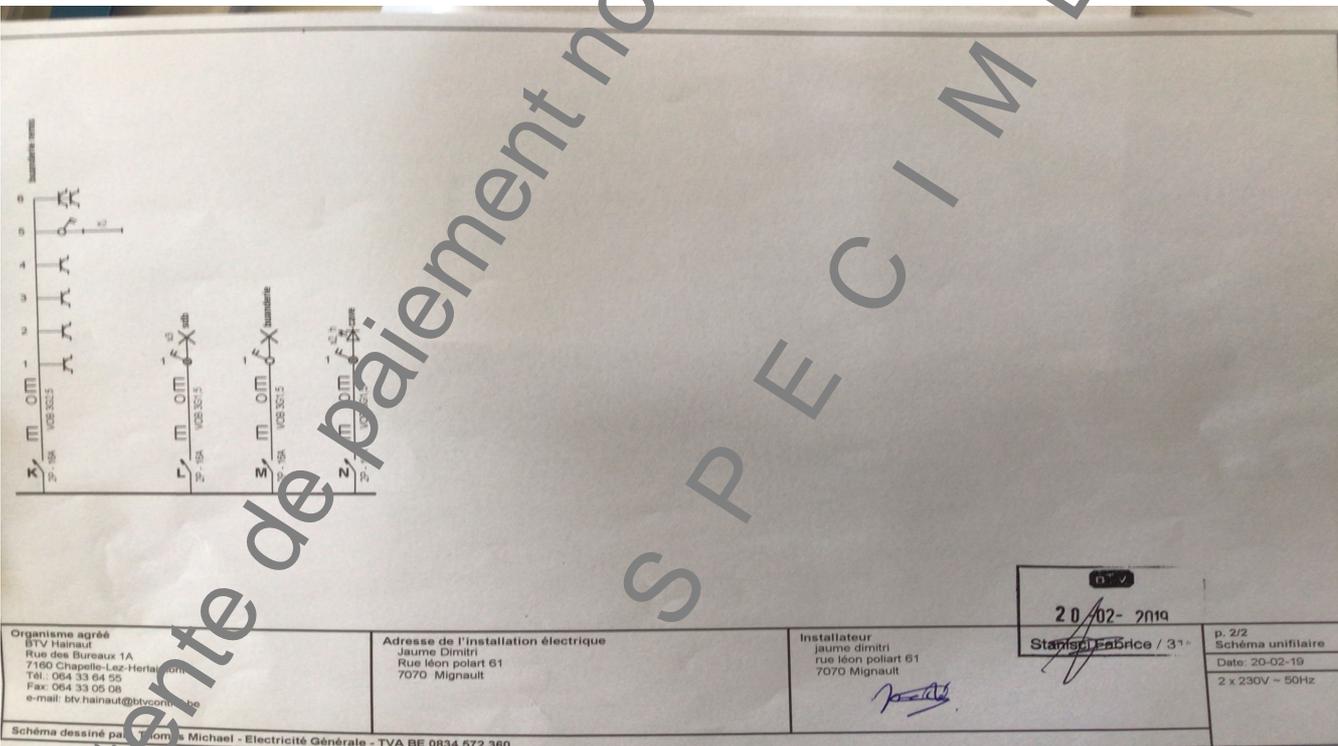
REF: 7312025/99735/D01:1

ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation



<b>Organisme agréé</b> BTV Hainaut Rue des Bureaux 1A 7160 Chappelle-Laz-Herlaimont Tél.: 064 33 64 55 Fax: 064 33 05 08 e-mail: btv.hainaut@btvcontrol.be	<b>Adresse de l'installation électrique</b> Jaume Dimitri Rue léon polart 61 7070 Mignault	<b>Installateur</b> jaume dimitri rue léon polart 61 7070 Mignault	p. 1/2 Schéma unifilaire Date: 20-02-19 2 x 230V ~ 50Hz
--	---	---	--



<b>Organisme agréé</b> BTV Hainaut Rue des Bureaux 1A 7160 Chappelle-Laz-Herlaimont Tél.: 064 33 64 55 Fax: 064 33 05 08 e-mail: btv.hainaut@btvcontrol.be	<b>Adresse de l'installation électrique</b> Jaume Dimitri Rue léon polart 61 7070 Mignault	<b>Installateur</b> jaume dimitri rue léon polart 61 7070 Mignault	p. 2/2 Schéma unifilaire Date: 20-02-19 2 x 230V ~ 50Hz
--	---	---	--

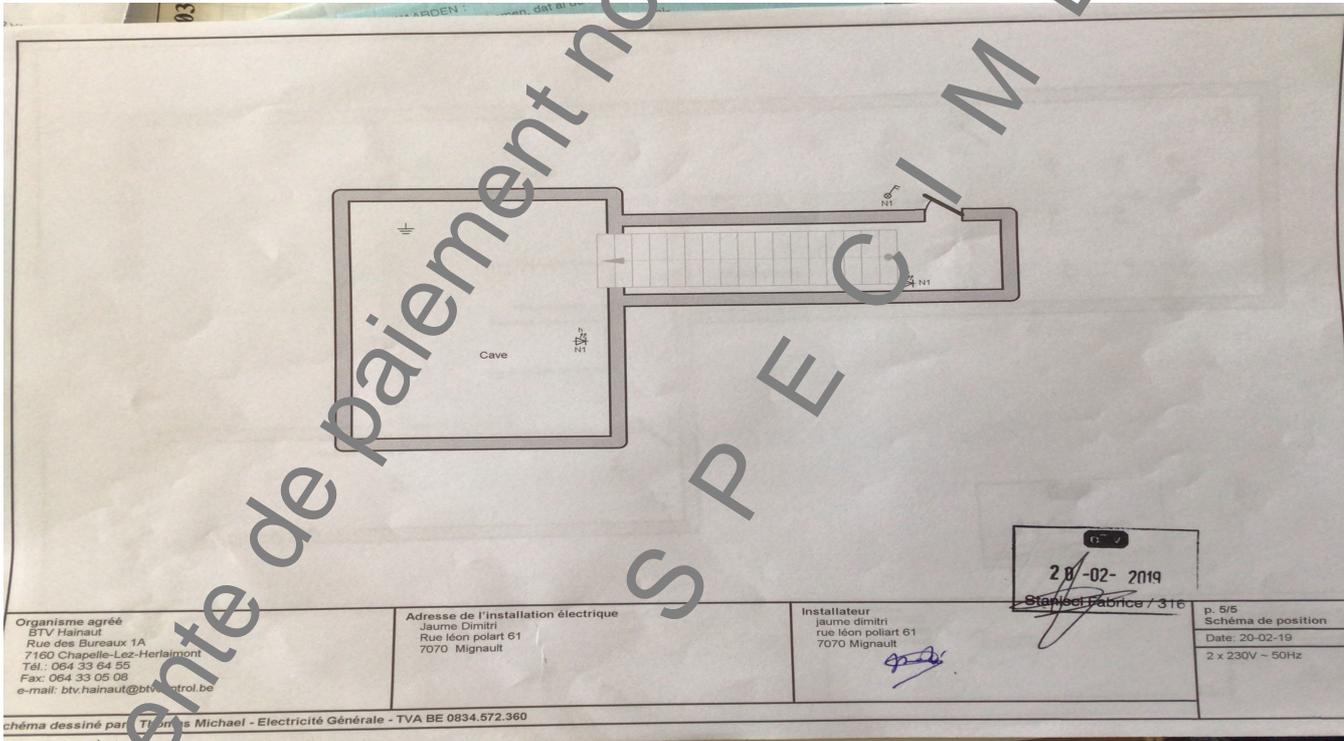
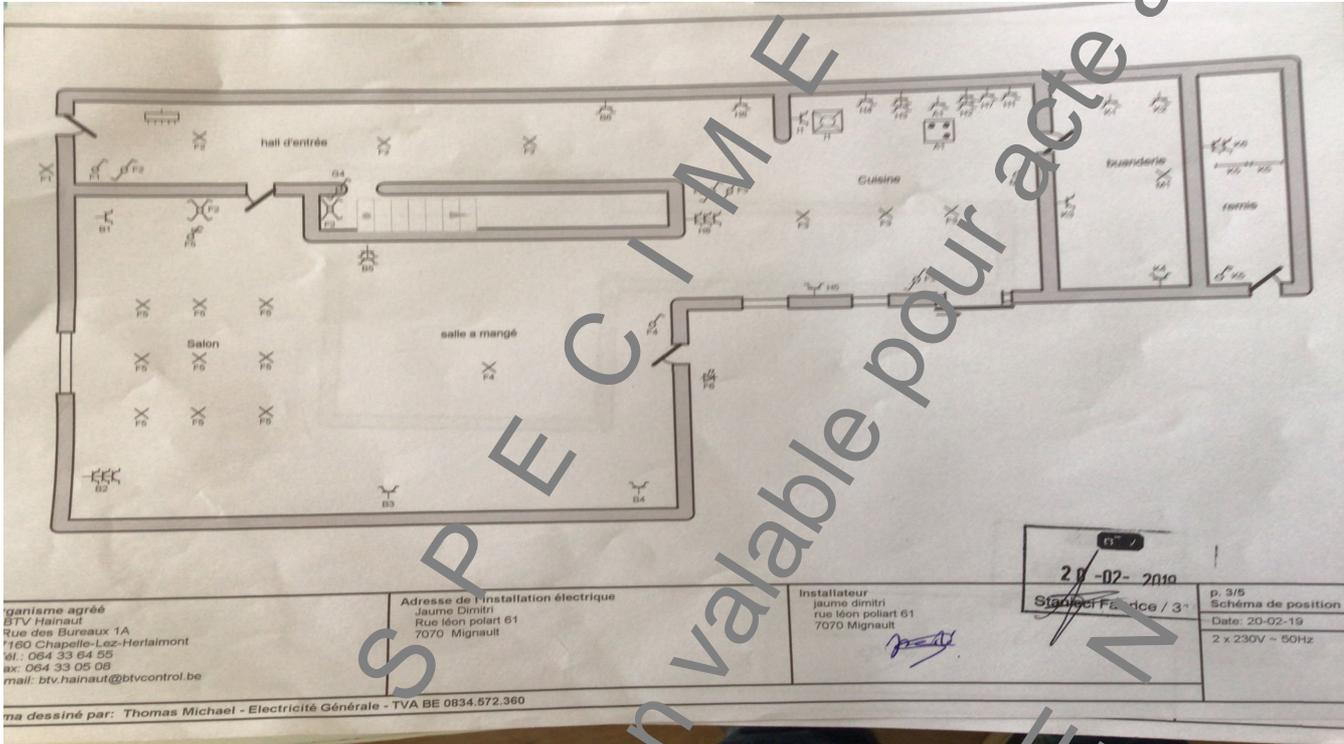
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

REF: 7312025/99735/D01:1

› ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



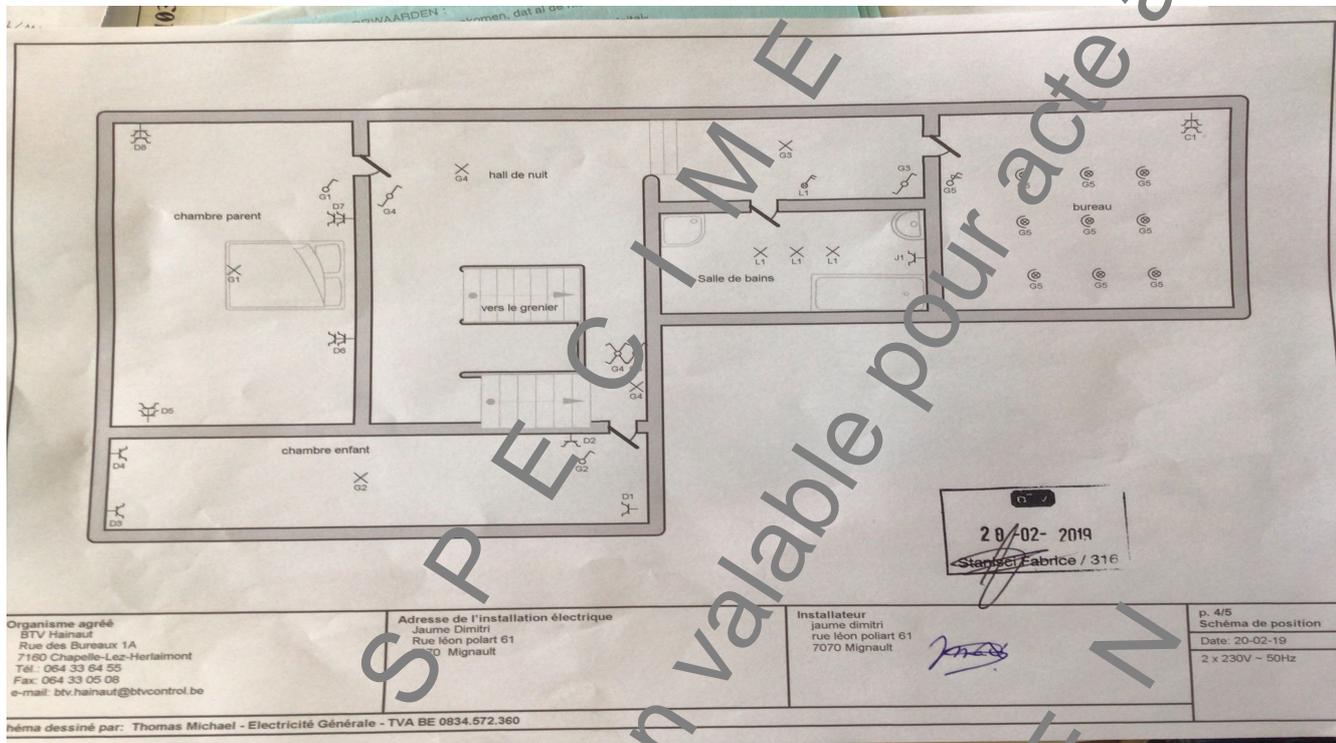
## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

REF: 73/2025/99735/D01:1

### ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation



Autre(s)



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

REF: 73/2025/99735/D01:1

### › ANNEXES

Autre(s)



## Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

S P E C I M E N

REF: 73/2025/99735/D01:1

› ANNEXES

Autre(s)

